



RÈGLEMENT 435-08-2024

Amendant le règlement du code d'éthique et de déontologie des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) 435-07-2016 afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus)

ATTENDU le Règlement du code d'éthique et de déontologie des membres du CCU 435-07-2016 et ses amendements;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit adopté

1. **MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.1**

La définition des mots « Membre » et « Personne-ressource » de l'article 3.1 sont remplacées par le texte suivant :

« - Membre : un membre du comité, qu'il soit membre du conseil municipal ou non, ou un observateur tel que défini au règlement constituant un CCU 230-2016;

- Personne-ressource : toute personne désignée comme secrétaire ou personne-ressource du comité en conformité au règlement constituant un CCU 230-2016. »

2. **ABROGATION DE L'ARTICLE 4.14**

L'article 4.14 est abrogé.

3. **ABROGATION DE L'ANNEXE 1**

L'annexe 1 est abrogée.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

Yan Senneville
Greffier – Directeur du Service juridique,
greffe et vie démocratique

Jacques Gariépy
Maire



CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 435-08-2024* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion : 17 juin 2024

Adoption du 1^{er} projet : 17 juin 2024

Assemblée publique :

Adoption du 2^e projet :

Approbation des personnes habiles à voter :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité de la MRC :

Entrée en vigueur :

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce xxx
202X.

Yan Senneville
Greffier – Directeur du Service
juridique, greffe et vie démocratique

Jacques Gariépy
Maire